REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-037

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

DELEGATIONS A MONSIEUR LE MAIRE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT POUR LA PERIODE DU 5 AU 23 MARS 2012

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Max PISELLI

Le conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire pour la période allant du 5 au 23 mars 2012, en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal par délibération n° 2008.002 en date du 28 mars 2008, modifiée par délibération n° 2009-17 en date du 11 mars 2009, conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision municipale n° 2012-024 du 5 mars 2012 :
Marché relatif à la maintenance des groupes électrogènes dans les bâtiments et parkings de la ville attribué à la société ENERIA, sise à Aix-en-Provence, pour un montant de 1 519,24 € TTC. Ce marché est passé pour une durée d'un an, renouvelable tacitement trois fois à compter de sa notification.

Décision municipale n° 2012-025 du 5 mars 2012 :
Marché relatif à l'achat de vaisselle destinée aux services de la petite enfance, des affaires scolaires, enfance-jeunesse et de l'intendance attribué à la société SERAFEC, sise à la Valette, pour un montant minimum et maximum respectivement de 2 500 € TTC et 10 000 € TTC. Ce marché est passé pour une durée d'un an, renouvelable tacitement trois fois à compter de sa notification.

Décision municipale n° 2012-026 du 5 mars 2012 :
Signature d'une convention de prestation avec l'association « Librairies du Sud » pour mener à bien une manifestation intitulée « Escapades littéraires » qui se déroulera à la Chapelle de l'Observance du 12 au 15 avril 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 10 000 € TTC.

Décision municipale n° 2012-027 du 6 mars 2012 :
Marché relatif à l'aménagement urbain de la Place du Dragon (lot n° 1 : marché de travaux) attribué à la société COLAS MIDI Méditerranée, sise à Fréjus, pour un montant de 226 286,79 € TTC.

Décision municipale n° 2012-028 du 6 mars 2012 :
Marché relatif à l'aménagement du Parvis de l'Eglise Notre Dame (lot n° 2 : marché de travaux) attribué à la société COLAS MIDI Méditerranée, sise à Fréjus, pour un montant de 37 645,42 € TTC.

Décision municipale n° 2012-029 du 16 mars 2012 :
Signature d'une convention avec M. ZOUGGAR Gemel, mandataire du groupe Mad In Blues et The Chicago Family, pour mener à bien une soirée musicale à l'occasion de la Fête de la Musique 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 600 € TTC.

Décision municipale n° 2012-030 du 16 mars 2012 :
Acceptation d'une indemnité de 59 476,73 € TTC émanant de la compagnie Groupama, attributaire du marché d'assurances de la ville relative aux dommages aux biens, suite aux inondations et coulées de boues de novembre 2011 ayant endommagé quelques bâtiments communaux ainsi que les biens mobiliers situés à l'intérieur.

Décision municipale n° 2012-031 du 16 mars 2012 :
Signature d'une convention avec Théâtres en Dracénie dans le cadre du « Festival Play Bach » qui se déroulera le 15 mai 2012 moyennant le règlement d'une somme forfaitaire de 6 000 € TTC.

Décision municipale n° 2012-032 du 16 mars 2012 :
Signature d'une convention avec M. CAUTELLIER Augustin, mandataire du groupe Suggy Boy, pour mener à bien une soirée musicale à l'occasion de la Fête de la Musique 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 200 € TTC.

Décision municipale n° 2012-033 du 16 mars 2012 :
Signature d'une convention avec M. FRANCOIS Marc, mandataire du groupe Music Attitude, pour mener à bien une soirée musicale à l'occasion de la Fête de la Musique 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 500 € TTC.

Décision municipale n° 2012-034 du 16 mars 2012 :
Marché relatif à la mission géotechnique G11, préliminaire à la construction d'une nouvelle crèche sise Boulevard Théodore Aubanel, passé avec la société FONDASOL, sise à Cagnes-sur-Mer, pour un montant de 956,80 € TTC.

Décision municipale n° 2012-035 du 22 mars 2012 :
Signature d'une convention avec l'association Emergence pour mener à bien un spectacle intitulé « Voyage » à l'occasion de la Fête de la St-Hermentaire 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 15 000 € TTC.

Décision municipale n° 2012-036 du 22 mars 2012 :
Signature d'une convention avec la société « Huitième Art », sise à Toulon, pour mener à bien un spectacle pyrotechnique à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 10 000 € TTC.

Décision municipale n° 2012-037 du 22 mars 2012 :
Signature d'une convention avec la société « Huitième Art », sise à Toulon, pour mener à bien un spectacle pyrotechnique le 16 Août 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 10 000 € TTC.

Décision municipale n° 2012-038 du 22 mars 2012 :
Reconduction d'une convention conclue avec M. Vincent DIAZ pour l'accompagnement et la veille technologique, l'assistance technique et l'optimisation au référencement du portail Internet de la ville de Draguignan moyennant le règlement d'une rémunération de 7 500 € TTC répartie à hauteur de 50 % au début de chaque semestre.

Décision municipale n° 2012-039 du 22 mars 2012 :
Signature d'une convention avec M. LEGGIERO Bruno, mandataire du groupe O'KAZOO, pour mener à bien une soirée musicale à l'occasion de la Fête de la Musique 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 360 € TTC.

Décision municipale n° 2012-040 du 22 mars 2012 :
Signature d'une convention avec M. CHRISTINE Yves, mandataire du groupe TRIO 3, pour mener à bien une soirée musicale à l'occasion de la Fête de la Musique 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 390 € TTC.

Décision municipale n° 2012-041 du 22 mars 2012 :
Signature d'une convention avec le SDIS du Var pour assurer la sécurité incendie et l'assistance aux personnes victimes de blessures ou de malaise à l'occasion du spectacle pyrotechnique du 16 août 2012 programmé sur le boulevard Clemenceau moyennant le règlement d'une rémunération de 70,09 € TTC.

Décision municipale n° 2012-042 du 22 mars 2012 :
Signature d'une convention avec Mme MANIER Claudine, mandataire du groupe Les Passantes, pour mener à bien une soirée musicale à l'occasion de la Fête de la Musique 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 500 € TTC.

Décision municipale n° 2012-043 du 22 mars 2012 :
Signature d'une convention avec M. LA MOTTE Benoît, mandataire du groupe The Four Tones, pour mener à bien une soirée musicale à l'occasion de la Fête de la Musique 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 600 € TTC.

Décision municipale n° 2012-044 du 23 mars 2012 :
Signature d'une convention avec M. LA SALA Mattéo pour mener à bien une soirée musicale à l'occasion de la Fête de la Musique 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 2 300 € TTC.

Décision municipale n° 2012-045 du 23 mars 2012 :
Signature d'une convention avec M. LA SALA Mattéo pour mener à bien une soirée musicale le 16 août 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 3 023 € TTC.

Décision municipale n° 2012-046 du 23 mars 2012 :
Signature d'une convention avec la SARL Les Baladins en Scène, mandataire du groupe Bella Ciao, pour mener à bien une soirée musicale à la Chapelle de l'Observance à l'occasion des Escapades Littéraires 2012 moyennant le règlement d'une rémunération de 600 € TTC.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-038

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN- FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU, SCOLAIRE, PEDAGOGIQUE ET MOBILIER DE TYPE MANIFESTATIONS EXTERIEURES OU EN SALLE

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Stéphane PLOUARD

Dans le cadre du fonctionnement des différents services de la commune, il est nécessaire de prévoir des marchés de fournitures de mobilier de bureau, scolaire et pédagogique ainsi que de type manifestations extérieures ou en salle dont le renouvellement doit être fait annuellement**.**

Le montant cumulé des différentes prestations, sur la durée souhaitée conduit à passer un appel d'offres ouvert européen à bons de commandes conforme aux articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le dossier de consultation des entreprises prévoit une décomposition en 4 lots, comme suit :

		Montants annuels en € TTC	
Lot	DESIGNATION	Minimum	Maximum
1	Mobilier scolaire	15 000	60 000
2	Mobilier pédagogique	7 000	28 000
3	Mobilier de bureau	Sans	sans
4	Mobilier type manifestations extérieures ou en salle	Sans	Sans

La durée du marché sera d'un an, éventuellement renouvelable trois fois dans les conditions de l'article 16 du code des marchés publics.

Compte tenu des éléments qui précèdent, ll est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à lancer la consultation afférente à cette opération,
- à signer les marchés à bons de commandes pour l'acquisition de mobilier de bureau, scolaire, pédagogique ainsi que de type manifestations extérieures ou en salle , répartis en 4 lots, avec les opérateurs économiques qui auront été retenus par la commission d'appel d'offres (y compris, le cas échéant, au terme d'une procédure de marché négocié en cas d'infructuosité d'un ou plusieurs lots, dans les conditions définies à l'article 35.I et 35.II du code des marchés publics), ainsi que tous documents afférents à leur conclusion et leur exécution.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-039

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

AVENANT DE TRANSFERT BIENS IMMOBILIERS SNCF/RFF A YXIME

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Olivier AUDIBERT-TROIN

Par délibérations antérieures successives, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer plusieurs conventions avec la S.N.C.F., portant sur la mise à disposition de divers terrains (jardin de la Gare, servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sous l'ancienne voie ferrée Les Arcs/Draguignan) et ce à titre onéreux.

Par courrier non daté reçu en Mairie le 7 mars 2012, Réseau Ferré de France, établissement public de l'Etat qui s'est substitué de plein droit à la S.N.C.F. pour les droits et obligations liés aux biens non affectés à l'exploitation des services de transports, a informé le service « Affaires Domaniales » que, suite au lancement d'un appel public à candidatures pour la gestion de son patrimoine foncier et immobiliers, la société YXIME a été retenue pour procéder en ses lieux et place à la facturation et au recouvrement des redevances, loyers et charges et ce pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2012.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir, portant transfert à la société YXIME, de la gestion des biens immobiliers mis à disposition de la commune par la SNCF/Réseau Ferré de France.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-040

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

DELIMITATION DU NOUVEAU PERIMETRE DES QUATRE FOIRES ANNUELLES

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Achille VENTURINI

Les quatre foires annuelles se déroulent sur la commune de Draguignan selon le calendrier suivant :

- Foire aux plants (2ème samedi de février),
- Foire de la St Hermentaire (le samedi 8 jours avant la Pentecôte),
- Foire aux Aulx (le 1er samedi de septembre),
- Foire de Sainte Luce (le 2ème samedi de décembre).

Le périmètre de ces foires a été défini par délibération du 23 mars 1996 suite à diverses réunions de concertation avec les syndicats et associations de commerçants concernés et les modalités d'occupation ont été réglementées par divers arrêtés municipaux.

Or, durant ces dernières années, nous avons pu constater une évolution du commerce non sédentaire (fréquentation et matériels : parasols et barnums de dimensions plus importantes). En conséquence, les étals des commerçants non sédentaires installés en particulier sur certains trottoirs de la ville occasionnent des problèmes de sécurité sur ces espaces étroits et très passants.

C'est pourquoi, dans un souci de responsabilité et de sécurité et à la demande d'associations de commerçants sédentaires concernés qui se sont exprimés lors d'une réunion de concertation le 7 février 2012 en présence du syndicat des commerçants non sédentaires, il a été décidé à l'unanimité d'apporter des modifications au périmètre des foires, à savoir :

- la suppression des emplacements situés sur le trottoir du boulevard Clemenceau c'est-à-dire la partie comprise entre le passage piétons sis au niveau du Crédit Agricole et la rue des Endronnes,
- le transfert des emplacements susvisés dans le périmètre des foires dans la rue des Allées d'Azémar.

Par ailleurs, à l'occasion de la foire de Sainte Luce, une partie du périmètre habituel des foires est occupé par diverses animations entrant dans le cadre des festivités de fin d'année (patinoire et annexes). En conséquence, certains emplacements doivent être transférés et il convient donc d'élargir le périmètre de cette foire.

Dans ces conditions, à l'occasion des foires annuelles se déroulant sur la commune de Draguignan, les emplacements seront autorisés (selon plan ci-joint) :

- sur la totalité du parking des Allées d'Azémar,
- sur la rue des Allées d'Azémar (sur les emplacements horodateurs). La circulation dans cette artère devra être impérativement rendue possible aux véhicules d'urgence ainsi que leur accès par le trottoir aux immeubles en cas de nécessité.
- sur deux emplacements situés sur le trottoir du Boulevard Clemenceau entre l'entrée de la Place Cassin et le passage piétons au niveau du distributeur automatique du Crédit Agricole du Bd Clemenceau,
- sur le trottoir longeant les grilles du Jardin Anglès, côté Boulevard Joffre et côté Boulevard Clemenceau laissant libres d'accès les passages piétons,
- sur le boulodrome municipal des Allées d'Azémar,
- sur les trottoirs du Boulevard Leclerc, des deux côtés : dans la partie située entre la rue des Allées d'Azémar et la deuxième entrée de l'immeuble « La Coupole », puis dans

la partie située entre la rue Notre-Dame du Peuple et le numéro 18 en respectant le passage des piétons et l'accès des riverains,

- sur la Place René Cassin et la rue G. Cisson partie comprise entre le Boulevard Clemenceau et l'entrée de la rue piétonne en respectant l'accès des riverains et des véhicules de secours,
- sur quatre emplacements situés sur les trottoirs de la Place René Cassin au niveau de la colonne Morris depuis la Place René Cassin jusqu'au niveau de la croissanterie laissant libres les passages piétons.

A l'occasion de la foire de la Sainte Luce, les emplacements seront autorisés:

- sur le périmètre susvisé sur le boulodrome municipal des Allées d'Azémar,
- sur le périmètre autorisé élargi sur les trottoirs du Boulevard Clemenceau à savoir la partie comprise entre la Place Cassin et le Boulevard Foch (côté chaussée), sur les trottoirs Boulevard Foch, partie comprise entre le Boulevard Clemenceau et la Place Claude Gay (côté Uniprix), sur la Place Claude Gay au niveau de la partie piétonne.

En dehors des emplacements susvisés, tout déballage sera interdit sur la voie publique à l'occasion de ces quatre foires annuelles.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le nouveau périmètre des foires, étant entendu que l'arrêté municipal définissant les modalités d'organisation de ces foires interviendra ultérieurement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-041

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2012

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Max PISELLI

Par délibération n° 2012-007 du 25 janvier 2012, le Conseil Municipal a fixé le tableau des effectifs de la ville à 488 postes autorisés, pour l'année.

Les mouvements de personnel intervenus depuis le début de l'année et à venir (mutations, départs en retraite), l'adaptation des emplois aux nécessités de fonctionnement des services publics municipaux (évolutions des besoins, nouvelles missions) et le déroulement de carrière des agents, conduisent à procéder à une modification du tableau des effectifs.

Le Comité Technique Paritaire en sa séance du 23 janvier 2012, s'est prononcé favorablement sur ces transformations de postes tout au long de l'année, pour permettre, notamment, l'évolution de carrière des agents proposés en Commission Administrative Paritaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de transformer, avec effet au 1er avril 2012 :

- 1 poste d'animateur principal de 2ème classe en animateur principal de 1ère classe,
- 1 poste de chef de service de police municipale principal de 2ème classe en chef de service de police municipale principal de 1ère classe,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe en adjoint administratif principal de 1ère classe,
- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe en adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe en rédacteur territorial,
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe en adjoint technique principal de 1ère classe,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe en auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe.

Le nombre de postes autorisés demeurera inchangé, soit 488. Les crédits nécessaires au versement des rémunérations et au paiement des charges sociales qui en résultent, seront prélevés au budget de fonctionnement de la ville – chapitre 012.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-042

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

INDEMNITES FORFAITAIRES COMPLEMENTAIRES POUR CONSULTATIONS ELECTORALES

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le : 16 avril 2012

RAPPORTEUR : Christine PREMOSELLI

Les décrets n° 86-252 du 20 février 1986 et n° 2002-63 du 14 janvier 2002 ainsi que les arrêtés ministériels des 27 février 1962 et 14 janvier 2002 permettent d'attribuer des indemnités forfaitaires complémentaires aux agents auxquels il a été fait appel lors de consultations électorales et exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

A l'occasion des élections présidentielles des 22 avril et 06 mai 2012 et législatives des 10 et 17 juin 2012, six agents de catégorie A, ne pouvant percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, participeront à l'organisation matérielle de ces consultations électorales et effectueront des travaux supplémentaires.

Ces agents, comme leurs collègues des catégories B et C, percevront un forfait d'un montant de 183 euros, par demi-journée électorale de présence.

Toutefois, conformément aux textes susvisés, il convient de déterminer le montant du crédit global qui pourrait leur être alloué. Ce crédit est obtenu en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour travaux supplémentaires des attachés territoriaux par le nombre de bénéficiaires, soit :

$\frac{1078,72 \text{ (base annuelle)} \times 8 \text{ (coefficient maxi)}}{12} =$ 719,15 X 6 (bénéficiaires) = 4314,90 € par tour de scrutin.

A noter que le montant maximum de l'indemnité individuelle ne pourra toutefois excéder le quart du montant annuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, au taux maximum.

Il est donc proposé au conseil municipal d'allouer les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités complémentaires qui seront prélevés au budget de fonctionnement de l'exercice en cours (chapitre 012 – article 64118 - fonction 022).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-043

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

ACTUALISATION DES MODALITES DE REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Marie-Paule DAHOT

Le régime de rémunération des assistantes maternelles du multi-accueil familial « les Souléïès » a été instauré par diverses délibérations, dont la dernière en 2007.

La présente délibération a pour but de mettre à jour certains éléments qui constituent la rémunération des assistantes maternelles du multi-accueil familial, compte tenu des évolutions nécessaires liées à l'exercice de ce métier et aux souhaits exprimés par les assistantes maternelles lors de réunions de concertation avec les représentants de la Mairie.

Il est ainsi proposé de :

- baser leur rémunération sur 4 fois le SMIC horaire, par enfant et par jour (pour une durée de travail de 9 heures),
- de fixer la base de l'indemnité d'entretien à 1 fois le SMIC horaire, par enfant et par jour de présence,
- de majorer de 10% supplémentaire, tout heure effectuée au delà de la 9ème heure par jour et par enfant,
- et d'attribuer, le cas échéant, une majoration de salaire pour sujétions exceptionnelles dues à un handicap, une maladie ou une inadaptation de l'enfant. Seules des contraintes réelles, dues aux soins particuliers ou à l'éducation spéciale, entraînées par l'état de santé de l'enfant permettent le versement de cette indemnité. La majoration sera révisée en fonction de l'état de santé de l'enfant. Son montant sera de 0,14 SMIC horaire par enfant et par heure d'accueil.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'actualisation des modalités de rémunération des assistantes maternelles du multi-accueil « les Souléïès » proposée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-044

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

PERENNISATION DE LA CARTE "KOUD'POUS JEUNES" ET CREATION DE SON "PASSEPORT JEUNES"

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Jean-Bernard MIGLIOLI

Créée en 2003 dans le cadre du projet « Pôle Image », après passation d'une convention entre la S.A. « ciné espace évasion » et la ville de Draguignan, la carte « Koud'pous jeunes » vise à encourager le développement d'une culture cinématographique des dracénois âgés de 10 à 25 ans.

Les cinémas Eldorado ayant été vendus par la S.A. « ciné espace évasion » au groupe «CGR cinémas/SARL Draguimond » le 21 décembre 2009, il apparaît aujourd'hui nécessaire, devant le succès de la carte « Koud'pous jeunes », de pérenniser l'action entreprise par la commune il y a 9 ans. Le groupe « CGR cinémas/SARL Draguimond » y est d'ailleurs favorable, sous de nouveaux accords, détaillés dans le projet de convention joint en annexe. Le tarif préférentiel prévu dans cette convention est le suivant : 5 € la place de cinéma, toute l'année, au lieu de 6,20 €.

A noter que l'action poursuivie aujourd'hui vise non seulement à conserver les partenaires en place mais également à élargir l'utilisation de cette carte auprès de nouveaux partenaires travaillant dans le domaine des loisirs.

Le dispositif concernant la carte « Koud'pous jeunes » restera inchangé. Il est rappelé que celle-ci permet, sur simple présentation auprès des partenaires, d'obtenir des réductions allant de 5 à 30 %. Cette carte est nominative et personnalisée au verso par une photo d'identité. Pour en bénéficier, il faut résider à Draguignan, avoir entre 10 et 25 ans et s'acquitter, pour le premier achat, de la somme de 6 €. Elle est en vente tout au long de l'année au Kiosque Jeunesse / B.I.J.

Afin de compléter cette action et dans l'optique d'offrir une aide supplémentaire (accessibilité pour tous) pour la pratique des activités culturelles, sportives et de loisirs à moindre coût, il est envisagé de créer le « passeport jeunes ».
Composé d'une quinzaine de chèques, de différents partenaires (commerçants, associations et services municipaux), il permettra aux dracénois, âgés entre 13 et 25 ans, détenteurs de la carte « Koud'pous jeunes » de bénéficier, tout au long de l'année de contremarques cinéma, de chèques de réduction et de chèques cadeaux dans les secteurs de la mode, de la restauration, du spectacle, de la formation et des loisirs.

Aussi, à cet effet, il convient de passer une convention entre chaque partenaire et la ville de Draguignan, qui prendra effet à la date de la signature et s'achèvera à la fin de l'année civile en cours. Cette convention, renouvelable par tacite reconduction par année civile, sera résiliée de plein droit en cas de changement ou de cessation d'activité du partenaire signataire.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général, du Conseil Régional ou tout autre organisme susceptible de cofinancer ce projet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-045

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES ACTIONS JEUNESSE - ANNEE 2012

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Jean-Bernard MIGLIOLI

Le service Jeunesse développe, tout au long de l'année, des actions en faveur des jeunes âgés de 10 à 17 ans en leur proposant des séjours, des mini-camps, des sorties à la journée, des stages vidéo, des chantiers éducatifs ainsi que des animations de proximité.

Les différents objectifs de ces animations sont les suivants :

- Faire découvrir le patrimoine, l'art, l'identité culturelle, les sciences, le sport, etc…,
- Socialiser, responsabiliser, développer l'autonomie et la solidarité,
- Faire respecter un contrat de travail, favoriser l'engagement à titre personnel et collectif,
- Sensibiliser la jeunesse à la préservation de l'environnement, faire prendre conscience des enjeux environnementaux à travers la question du développement durable.

Toutes ces activités sont encadrées par des animateurs diplômés du service Jeunesse.

La participation financière des familles est calculée, pour les séjours et mini camps, en fonction de leurs ressources. Le tarif des sorties à la journée est de 6,86 € (tarif unique) et les animations de proximité sont gratuites, ce qui permet à un large public d'y participer.

Le coût de ces actions, supporté par les familles et la ville, pourrait être allégé par une aide financière du Conseil Général, éligible au titre du dispositif accueil de loisirs en direction des clubs d'adolescents.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour les différentes actions menées par le service Jeunesse pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-046

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

AIDE FINANCIERE DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Danièle DESPREZ

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) a pour mission d'aider les collectivités à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Le 14 octobre 2010, le Conseil Municipal avait adopté à l'unanimité, une délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du F.I.P.H.F.P. pour venir au secours d'un de nos agents handicapé, durement touché lors de la catastrophe du 15 juin 2010. Cet agent avait dû notamment racheter un véhicule, qu'il fallait adapter pour tenir compte de son handicap.

Il s'avère que cet agent a connu plusieurs pannes avec ce véhicule acheté neuf en 2010 ; véhicule qu'il a fait expertiser et dont il a dû se séparer.

Il sollicite donc à nouveau la prise en charge par le F.I.P.H.F.P., via la Mairie de Draguignan, de l'aménagement d'un nouveau véhicule.

En effet, je vous rappelle que si l'achat d'un véhicule de remplacement reste à la charge de l'agent, l'aménagement et l'adaptation du véhicule personnel utilisé à des fins professionnelles et dans le cadre des déplacements domicile-travail sont pris en charge par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.).

A cet effet, dans un premier temps, il appartient à la collectivité employeur de procéder au paiement des travaux de transformation effectués sur le véhicule puis de solliciter la subvention correspondante auprès du F.I.P.H.F.P.

Selon la procédure en vigueur, l'agent a fourni plusieurs devis allant de 443,10 € à 1 926,43 € TTC.
La prestation répondant le mieux à ses attentes est celle proposée par la société spécialisée PIMAS, sise à AUBAGNE, pour un montant de 452,91 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le lancement de cette démarche, la commande de cette prestation de service auprès de la Société PIMAS et de solliciter l'aide financière du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.),
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document tendant à rendre effective cette délibération,
- inscrire les crédits respectueusement aux comptes 6718 et 7478 du budget principal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-047

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LES COMMUNES ET DES IMMOBILISATIONS.

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le : 16 avril 2012

RAPPORTEUR : Michel PERRIN

Le décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes a modifié l'article R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales.
En conséquence, il convient d'actualiser la délibération n° 2006.26, adoptée par le conseil municipal le 29 mars 2006, relative aux durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles selon le barème suivant :

Immobilisations incorporelles

- Frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme	5 ans
- Frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
- Frais de recherche et de développement	5 ans
- Subvention d'équipement qui finance :	
des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
des biens immobiliers ou des installations	15 ans
des projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
l'investissement aux entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes	5 ans
- Logiciels, progiciels	5 ans

Immobilisations corporelles

- Motocyclettes, véhicules légers	5 ans
- Véhicules utilitaires lourds	10 ans
- Mobiliers	10 ans
- Matériels de bureau électriques et électroniques	5 ans
- Matériels informatiques	5 ans
- Matériels classiques légers	5 ans
- Matériels classiques lourds	10 ans
- Coffre-fort	30 ans
- Installations et appareils de chauffage	10 ans
- Appareils de levage – ascenseurs	30 ans
- Equipements de garages et ateliers (outillage)	5 ans
- Equipements de garages et ateliers (gros matériels)	10 ans
- Equipements des cuisines légers	5 ans
- Equipements des cuisines lourds	10 ans
- Equipements sportifs légers	5 ans
- Equipements sportifs lourds	10 ans
- Immeubles productifs de revenus (Immeubles de rapport)	20 ans
- Equipement incendie	10 ans

Par ailleurs, les biens de faible valeur, inférieure à 762,25 euros, restent amortissables sur **1 AN**, conformément à la délibération n° 98.156 du 20 octobre 1998.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le barème ci-dessus applicable à compter du 1er janvier 2012.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-048

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC 2011) CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT « SAIEM DE DRAGUIGNAN »

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Guy VARO

Il est rappelé que par délibération municipale n°2004-285 du 2 août 2004, le Conseil Municipal a approuvé la Convention Publique d'Aménagement concernant la restructuration urbaine du centre ville confiée à la société anonyme immobilière d'économie mixte de construction de Draguignan (SAIEM) et qu'un 3ème avenant autorisé par délibération municipale n°2011-080 du 20 octobre 2011a été signé prorogeant la C.P.A de 18 mois.

En application des dispositions des articles L.1523-2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient aujourd'hui d'examiner le compte rendu d'activité annuel présentée à la Collectivité par la SAIEM.

1. Bilan de l'activité 2011

1.1 Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
La 3ème OPAH conclue pour 3 ans à compter du 23 juin 2004 s'est prolongée jusqu'au 23 juin 2009.
Depuis la fin de cette opération, une mission d'assistance « après OPAH » a démarré pour suivre les demandes de paiement des subventions accordées aux propriétaires, vérifier la conformité des travaux subventionnés et la régularité administrative de ces dossiers.
Fin 2011, seuls 2 dossiers restaient à solder.

1.2 Opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI)
Une deuxième opération RHI visant à maîtriser la totalité du foncier de 3 sites prioritaires est mise en place. Ces dossiers ont été examinés en séances du conseil municipal les 29 mars et 29 novembre 2006. En octobre 2006, la SAIEM recevait un accord notifié pour les sites 1 et 3, et en juillet 2008 pour le site 2.
Il s'agit d'habitat en très mauvais état pour lequel les immeubles sont en majorité classés « insalubre irrémédiable». L'essentiel du foncier a été acquis par voie amiable ou de préemption. Courant 2010, la procédure d'expropriation est suspendue, l'Etat et la SAIEM ayant fait appel du jugement rendu par le tribunal administratif annulant un arrêté préfectoral d'insalubrité.
Les 3 sites retenus :

- Site 1, Tour des Tanneurs : l'objectif est de conforter, restaurer et mettre en valeur ce site au travers la création de 7 logements à loyer modéré. Les travaux ont été achevés en juillet 2010.
- Site 2, Observance / Courtiou (face à la place de l'Observance) : l'objectif est de démolir cet îlot insalubre et vétuste puis de reconstruire un immeuble composé de 16 logements. Le projet est en cours de finalisation.
- Site 3, Trans / Chaudronniers : les travaux de démolition et de reconstruction achevés, le projet prévoit l'aménagement d'une place de 300 m² rue de Trans, et d'une placette rue de l'Etoile avec un passage piétonnier entre la rue de Trans et la rue des Chaudronniers. L'opération est scindée en 3 phases qui se succèdent :
  - Rue de Trans / Chaudronnier un immeuble de 24 logements sociaux et 2 locaux commerciaux a été livré en août 2010,
  - Rue de l'Etoile 1 un immeuble de 7 logements sociaux et 1 commerce a été livré en octobre 2010,
  - Rue de l'Etoile 2 l'immeuble situé sur la parcelle AB640 qui abritait la grue nécessaire à la réalisation du projet, sera entièrement démoli et une partie de la rue de l'Etoile sera élargie.

1.3 Aménagements urbains

- le parking Bontemps : Ce parking est ouvert au public depuis 2009. Une fois le solde des subventions reçu la reddition des comptes sera réalisée entre la Ville et la SAIEM.
- la place Pasteur : L'opération consiste en un aménagement d'un îlot central avec des marches et des bordures en pierre, un revêtement de surface en granit gris, une fontaine, de la végétation, un rond point sur le boulevard Jean Jaurès. Les travaux divisés en 2 phases ont

démarré fin février 2010 et se sont achevés en avril 2011. Une fois le solde des subventions reçu la reddition des comptes sera réalisée entre la Ville et la SAIEM.

2. Bilan financier

Le plan de financement présenté en annexe 2 (en euros TTC) est pour le réel 2011 arrêté au 31 décembre. Le prévisionnel tient compte du plan de financement de la RHI (sites 1,2 et 3) joint en annexe 4 (en euros ttc)

Sur un budget prévisionnel cumulé équilibré à hauteur de 16 082 816 € ttc, les dépenses réalisées fin 2011 se sont élevées à 787 804 € ttc consistant essentiellement en des opérations d'aménagements urbains pour un montant total de 668 561 €, en la rémunération de l'équipe opérationnelle de la SAIEM et des diverses prestations externes. Les recettes réalisées fin 2011 s'élèvent à 1 307 730 € ttc comprenant le remboursement des travaux par la ville pour un montant de 560 939 € ttc.

Les détails des comptes par grands postes ainsi qu'une projection financière de la CPA figurent dans les tableaux annexes 1 et 2.

L'annexe 3 détaille les acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) relatif à l'exercice 2011 rédigé par la SAIEM et joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Par 36 voix Pour *(En sa qualité de Président Directeur Général de la SAIEM, Monsieur Guy VARO ne prend pas part au vote ainsi que Messieurs Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN et Jean-Daniel SANTONI en leur qualité d'administrateur de la SAIEM)*

DECIDE A L'UNANIMITE des votants d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-049

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le : 16 avril 2012

RAPPORTEUR : Michel PERRIN

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget principal et ceux des budgets annexes (Eau, Assainissement et Parkings) pour l'exercice 2011, établis par le Trésorier de Draguignan, en sa qualité de comptable de la commune (art. L 2121-31 du CGCT).

Ces comptes de gestion concordent rigoureusement avec les comptes administratifs et présentent comme ces derniers les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2011	
BUDGET PRINCIPAL	excédent	4 927 396,00 €
BUDGET ANNEXE EAU	excédent	310 505,71 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	excédent	712 392,45 €
BUDGET ANNEXE PARKING	excédent	68 747,84 €
TOTAL GENERAL	excédent	6 019 042,00 €

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011, la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celle de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir délibéré,

Déclare que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2011 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-050

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011
BUDGET VILLE ET BUDGETS ANNEXES

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Michel PERRIN

Après présentation des informations relatives aux exécutions budgétaires 2011, le Conseil Municipal est invité à approuver les Comptes Administratifs 2011 dans les conditions suivantes, conformes au Compte de Gestion de Madame le Trésorier Municipal de Draguignan.

I. BUDGET PRINCIPAL.

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	38 295 597,52 €
Dépenses de l'exercice	31 820 822,23 €
Résultat de l'exercice	**6 474 775,29 €**
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2010 :	3 962 073,26 €
L'excédent de fonctionnement de clôture est de :	**10 436 848,55 €**

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	8 886 359,04 €
Dépenses de l'exercice	10 197 956,83 €
Résultat de l'exercice	**-1 311 597,79 €**
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2010 :	-4 197 854,76 €
Le déficit d'investissement de clôture est de :	**-5 509 452,55 €**

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2011 4 927 396 €

II. BUDGET ANNEXE EAU.

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	847 709,02 €
Dépenses de l'exercice	345 452,12 €
Résultat de l'exercice	**502 256,90 €**
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2010 :	0,00 €
L'excédent de fonctionnement de clôture est de :	**502 256,90 €**

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	1 315 634,81 €
Dépenses de l'exercice	1 045 026,96 €
Résultat de l'exercice	**270 607,85 €**
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2010 :	-462 359,04 €
Le déficit d'investissement de clôture est de :	**-191 751,19 €**

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2011 310 505,71 €

III. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	875 358,36 €
Dépenses de l'exercice	584 194,99 €
Résultat de l'exercice	**291 163,37 €**
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2010 :	562 633,19 €
L'excédent de fonctionnement de clôture est de :	**853 796,56 €**

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	700 838,06 €
Dépenses de l'exercice	521 465,71 €
Résultat de l'exercice	**179 372,35 €**
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2010 :	-320 776,46 €
Le déficit d'investissment de clôture est de :	**-141 404,11 €**

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2011	**712 392,45 €**

IV. BUDGET ANNEXE PARKING.

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	652 445,44 €
Dépenses de l'exercice	599 471,53 €
Résultat de l'exercice	**52 973,91 €**
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2010 :	143 492,67 €
L'excédent de fonctionnement de clôture est de :	**196 466,58 €**

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	407 074,57 €
Dépenses de l'exercice	322 417,74 €
Résultat de l'exercice	**84 656,83 €**
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2010 :	-212 375,57 €
Le déficit d'investissement de clôture est de :	**-127 718,74 €**

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2011	**68 747,84 €**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les comptes administratifs 2011 du budget Principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Parking.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Par 30 voix Pour, (Monsieur le Maire ayant quitté la salle, ne participe pas au vote)
et 8 voix Contre (Mesdames et Messieurs Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Micheline PLOUMIDIS, Patrick SEROR, Christian MARTIN, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT)
DECIDE d'approuver les comptes administratifs 2010 de la ville et des budgets annexes (eau, assainissement, parking)

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-051

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

AFFECTATION DES RESULTATS 2011
BUDGET VILLE ET BUDGETS ANNEXES

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Michel PERRIN

Après approbation du Compte Administratif, le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'affectation des résultats comptables 2011 dans les conditions définies ci-dessous :

AFFECTATION DES RESULTATS 2011		
	I. BUDGET VILLE.	
FONCTIONNEMENT	Résultat à affecter	10 436 848,55 €
INVESTISSEMENT	art. 001 Solde d'exécution 2011	- 5 509 452,55 €
	Restes à réaliser Dépenses	1 967 606,52 €
	Restes à réaliser Recettes	1 347 368,36 €
	Solde des Restes à réaliser	- 620 238,16 €
	Besoin de financement	**- 6 129 690,71 €**
AFFECTATION	art.1068 Réserves d'Investissement	**6 129 690,71 €**
	art.002 Report Fonctionnement	**4 307 157,84 €**
	II. BUDGET ANNEXE EAU.	
FONCTIONNEMENT	Résultat à affecter	502 256,90 €
INVESTISSEMENT	art. 001 Solde d'exécution 2011	- 191 751,19 €
	Restes à réaliser Dépenses	385 333,89 €
	Restes à réaliser Recettes	136 428,17 €
	Solde des Restes à réaliser	- 248 905,72 €
	Besoin de financement	**- 440 656,91 €**
AFFECTATION	art.1068 Réserves d'Investissement	**440 656,91 €**
	art.002 Report Fonctionnement	**61 599,99 €**
	III. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.	
FONCTIONNEMENT	Résultat à affecter	853 796,56 €
INVESTISSEMENT	art. 001 Solde d'exécution 2011	- 141 404,11 €
	Restes à réaliser Dépenses	375 354,67 €
	Restes à réaliser Recettes	215 697,71 €
	Solde des Restes à réaliser	- 159 656,96 €
	Besoin de financement	**- 301 061,07 €**
AFFECTATION	art.1068 Réserves d'Investissement	**301 061,07 €**
	art.002 Report Fonctionnement	**552 735,49 €**

IV. BUDGET ANNEXE PARKING.		
FONCTIONNEMENT	Résultat à affecter	196 466,58 €
INVESTISSEMENT	art. 001 Solde d'exécution 2011	- 127 718,74 €
	Restes à réaliser Dépenses	6 930,90 €
	Restes à réaliser Recettes	
	Solde des Restes à réaliser	- 6 930,90 €
	Besoin de financement	**- 134 649,64 €**
AFFECTATION	art.1068 Réserves d'Investissement	**134 649,64 €**
	art.002 Report Fonctionnement	**61 816,94 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-052

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2012
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Max PISELLI

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée par l'ordonnance du 26 août 2005 dont les dispositions sont applicables au 1er janvier 2006, des instructions budgétaires et comptables M4 et M49 modifiées au 1er janvier 2008 et consécutivement au débat d'orientation budgétaire tenu par notre Assemblée le 7 mars dernier, le Conseil Municipal est invité à examiner les projets de Budgets Primitifs du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2012, lesquels s'équilibrent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	
Dépenses et Recettes de Fonctionnement	41 343 996,84 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	23 107 385,07 €
	64 451 381,91 €
BUDGET EAU	
Dépenses et Recettes de Fonctionnement	922 407,99 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	1 849 908,08 €
	2 772 316,07 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	
Dépenses et Recettes de Fonctionnement	1 376 523,49 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	1 566 448,78 €
	2 942 972,27 €
BUDGET PARKING	
Dépenses et Recettes de Fonctionnement	1 239 816,94 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	895 982,64 €
	2 135 799,58 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les présentes propositions budgétaires pour l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Par 29 voix Pour,
et 9 voix Contre (Mesdames et Messieurs Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Micheline PLOUMIDIS, Patrick SEROR, Christian MARTIN, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Gérald PULTRINI)
et 1 abstention (Mme Fabienne LEMAIRE)
DECIDE d'adopter le budget primitif principal 2012 ainsi que les budgets annexes 2012 (eau, assainissement, parking)

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-053

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

FISCALITE DIRECTE LOCALE
VOTE DES TAUX EXERCICE 2012

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Olivier AUDIBERT-TROIN

Chaque année, les services du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, notifient aux collectivités locales, à travers l'état 1259 TH-TF, les renseignements indispensables à la préparation du budget primitif et à la fixation des taux des impôts locaux à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Au regard de l'état de notification pour l'exercice 2012 reçu le 29 mars dernier, les bases prévisionnelles des impôts directs locaux évoluent de **2,97 %**. Compte tenu des propositions présentées au cours du débat d'orientation budgétaire du 7 mars dernier de maintenir les taux fixés en 2011, le produit prévisionnel issu de la fiscalité directe locale évoluerait globalement de **2,89 %.**

TAXES	BASES IMPOSITION 2011	TAUX 2011	PRODUIT FISCAL 2011	BASES 2012 PREVUES	TAUX 2012 PROPOSE	PRODUIT FISCAL ATTENDU	Taux moyen constaté en 2011 dans le département
Taxe d'habitation	53 223 885	19,26%	10 250 920	54 934 000	19,26%	10 580 288	22,69%
Taxe foncière bâti	43 745 857	22,30%	9 755 326	44 937 000	22,30%	10 020 951	22,33%
Taxe foncière non bâti	258 779	79,82%	206 557	246 200	79,82%	196 517	67,71%
Total du produit	97 228 521		**20 212 803**	100 117 200		**20 797 756**	

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2012 tel qu'il est indiqué dans le tableau précédent à savoir :

Taxe d'habitation : 19,26 %
Taxe foncière bâti : 22,30 %
Taxe foncière non bâti : 79,82 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-054

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

ADMISSIONS EN NON-VALEUR (EXERCICE 2012)

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Michel PERRIN

Madame la Trésorière municipale de Draguignan, en sa qualité de comptable public, a dressé les états des produits irrécouvrables des exercices 2006 à 2010 dont elle demande l'admission en non- valeur pour **un montant total de 813,41 euros** sur le budget principal et **609,80 euros** sur le budget annexe assainissement.

Ces recettes inscrites au tableau ci-annexé, n'ont pu être recouvrées malgré les recherches entreprises par le Comptable Public et poursuites contentieuses effectuées à ce jour.

Il est précisé que l'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de Madame la Trésorière dont la responsabilité ne se trouve pas dégagée pour autant. L'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'admission en non-valeur au vu des états produits par le Comptable Public dont le solde se traduira par un mandat à l'article 654.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-055

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2012

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : Michel PERRIN

Au titre de l'adoption des budgets 2012, présentés au cours de cette séance, figurent des programmes de travaux et opérations d'équipement prévisionnels, dont le financement est assuré par des recettes issues des dotations et fonds divers de l'Etat, mais également par le produit des subventions de nos partenaires.

Afin de permettre au Conseil Général mais aussi aux autres financeurs, que sont le Conseil Régional et l'Etat, de statuer sur ces propositions d'investissement (travaux, acquisitions mobilières, etc…) suivantes :

N°	Opérations	B.P. 2012 Euros H.T.
	Espaces publics - voirie :	
1	Place du Dragon - place Anne Franck - parking jardin des plantes	351 170,54
2	Parvis Notre-Dame du Peuple	41 806,02
3	Boulevard Léon Blum (voirie, éclairage) - 1ère phase	547 658,86
4	Avenue de la Vaugine	66 889,63
5	Etudes : avenue du Col de l'Ange, bd Clémenceau - 1ère phase	18 394,65
6	Enrobés divers et opportunités	69 397,99
	Travaux dans les bâtiments communaux :	
7	Jardin M.S.J. : construction d'une salle des fêtes	637 123,75
8	Travaux de sécurité, conformité et accessibilité des ets recevant du public	41 806,02
9	Cimetière : enfeus, collombarium, plantation d'arbres	49 331,10
10	Aires de jeux et parcs (conformité des coffrets électriques et remplacement jeux)	58 528,43
11	Achat de mobilier pour le nouvel accueil à l'Hôtel de Ville + urnes	26 755,85
	Urbanisme :	
12	Frais d'études P.L.U.	41 806,02
13	Participation aux réseaux électriques	16 722,41
	Eclairage et signalisation :	
14	Amélioration de l'éclairage public en ville (suite)	66 889,63
15	Conformités, effacement des réseaux E.D.F. et mises à la terre	86 956,52
16	Jalonnement - mobilier - matériel	71 070,23
17	Signalisation tricolore : mise aux normes - avertisseurs sonores mal-voyants	43 060,20
	Vidéo-protection et contrôle d'accès :	
18	Vidéo-protection, contrôle d'accès et poste vidéo-surveillance espace Chabran	109 197,32
	Espaces verts :	
19	Parc Haussmann - 1ère phase	334 448,16
20	Avenue Brossolette et E.H.P.A.D.	85 284,28
	Petite enfance, jeunesse, affaires scolaires :	
21	Création d'un relais assistantes maternelles	33 444,82
22	Réfection centre aéré d'Ampus	55 183,95
23	Skate parc (1ère phase : 155 000,00 € - 2ème phase : 215 000,00 €)	309 364,55
24	Déplacement chaufferie de l'école Mistral (suite aux inondations)	91 973,24
25	Cour de l'école J. Brel, conformité cuisine J. Jaurès, réparations faculté de droit	96 153,85
	Acquisitions :	
26	Logiciels et matériel informatique	206 521,74
27	Véhicules de transport : camions-benne, véhicules police municipale	93 645,48
28	Matériel roulant pour garage, espaces verts, voirie et machines agricoles	125 986,62
29	Acquisitions foncières de voirie et centre ancien	154 682,27
	SOUS-TOTAL	***3 931 254,15***

	Eau :	
30	Boulevard Léon Blum	66 889,61
31	Equipement forage du Dragon	582 775,90
	Assainissement :	
32	Réaménagement et extension du réseau d'assainissement	643 812,72
33	Place du Dragon	25 083,62
	TOTAL	**5 249 816,00**

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les opérations programmées susceptibles de bénéficier du soutien financier de l'Etat, du Conseil Régional PACA, du Conseil Général du Var,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir relatifs à ces aides.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Á L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2012-056

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	39

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE PARKING

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 12 avril 2012

L'An deux mille douze et le 12 avril à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI Maire, Vice Président du Conseil Général.

PRESENTS:
Max PISELLI, Olivier AUDIBERT-TROIN, Michel PERRIN, Danielle DESPREZ, Jean-Bernard MIGLIOLI, Encarnacion MARTINEZ, André SUSINI, Marie-Paule DAHOT, Stéphane PLOUARD, Christine PREMOSELLI, Richard STRAMBIO, Audrey GIUNCHIGLIA, Achille VENTURINI, Guy VARO, Anny SPERANZA, Sylvia GERMAN, Alain VIGREUX, Anne Marie COLOMBANI, Jean-Daniel SANTONI, Béatrice BUKALA-MERCIER, Béatrice POINSIGNON, Marcelle BELTRAME, Dominique DEMONT, Béatrice JAHAN, Marie Christine GUIOL, Jean-Louis ARNEODO, Max RABEL, Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Patrick SEROR, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Fabienne LEMAIRE, Gérald PULTRINI

PROCURATIONS :
Claude GIBOIN à Jean-Daniel SANTONI, Kévin MAINGOURD à Marie Christine GUIOL, Micheline PLOUMIDIS à Patrick SEROR, Christian MARTIN à Jacqueline POZZANA

ABSENT(S) :

Secrétaire de Séance : Marie Christine GUIOL

Publié le :

RAPPORTEUR : André SUSINI

Vu les articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT,

Vu les délibérations municipales n° 2012-023, 2012-024 et 2012-025 du 7 mars 2012 relatives à l'extension du stationnement de surface et la révision des tarifs, à l'augmentation du nombre de places pour les abonnés du parking des Marronniers et à l'appel d'offres ouvert pour la fourniture et la mise en place d'horodateurs.

Vu les propositions présentées à l'Assemblée lors du débat d'orientation budgétaire du 7 mars dernier,

Considérant que la gestion des stationnements de surface et hors surface retracée dans le budget annexe « Parking » est depuis longtemps fragilisée par une situation structurelle défavorable pour un SPIC (*service public à caractère industriel et commercial*) qui doit équilibrer ses dépenses à l'aide de ses recettes propres. Au compte administratif 2011 l'annuité de la dette a représenté 59% des recettes réelles de fonctionnement et le faible résultat de clôture (68 748 €) ne suffit pas financer l'entretien des équipements et les investissements nécessaires au renouvellement et à la sécurité des installations,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :
- Approuver le versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe « Parking » d'un montant de 500 000 € dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2012 à l'article 67441 « subvention exceptionnelle versée au budget annexe ». Sur le budget annexe Parking, la recette sera inscrite à l'article 774 « subvention exceptionnelle ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Par 29 voix Pour,
et 10 voix Contre (Mesdames et Messieurs Jacqueline POZZANA, Claude SAUMIER, Micheline PLOUMIDIS, Patrick SEROR, Christian MARTIN, Patrick BOULET, Véronique SOLER, Mireille ROUGEMONT, Gérald PULTRINI, Mme Fabienne LEMAIRE),
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 12 avril 2012

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Max PISELLI

Maire de Draguignan
Vice Président du Conseil Général du Var
Officier de la Légion d'Honneur